Bureau Veritas Exploitation SAS
CHAMPIGNY
Parc d'Affaires Reims Champigny
Allée Jean Marie Amelin
51370 CHAMPIGNY France
Téléphone : 03 26 05 15 25
Mail : aymeric.montoux@fr.bureauveritas.com

A l'attention de Mme CHABRAN-POËTE Enora

Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux

Article R4412-97 du Code du Travail, Norme NF X 46-020 du 5 aout 2017

Date(s) du repérage : le 12/04/2018

Nom du site : barrage de Beaulieu et du bâtiment d'exploitation - AM-RTV & PB-DG-TV

Immeuble bâti objet du repérage :
BÂTIMENT D'EXPLOITATION
rivière Seine, non loin de Nogent sur Se
10400 LA MOTTE TILLY



Numéro d'affaire : 7136701
Référence du rapport : 7136701/S3.6.2.rev1.R
Annule et remplace : 7136701/S3.6.2.R en date du 23/04/2018
Rédigé le : 06/02/2019
Par l'opérateur de repérage : Aymeric MONTOUX
Date de la commande : 11/04/2018

Certification de compétence : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par Bureau Veritas Certification France 60, Avenue du Général de Gaulle-Immeuble Guillaumet-92046 Paris la Défense Certificat n° 2859362

	Date de début de validité	Date de fin de validité
Amiante sans mention	21/07/2014	20/07/2019
Amiante avec mention	10/03/2017	20/07/2019

Ce rapport contient **31** pages y compris les annexes et ne peut être reproduit qu'intégralement .

Signature du rédacteur :

SOMMAIRE

1. PROGRAMMES ET PÉRIMÈTRE DE LA MISSION....3
1.1. Programme de travaux défini par le donneur d'ordre....3
1.2. Programme de repérage défini par l'opérateur de repérage....3
1.3. Périmètre de repérage défini par l'opérateur de repérage....3

2. CONCLUSIONS....5
2.1. Matériaux et produits contenant de l'amiante....5
2.2. Obligation d'information....5

3. INFORMATIONS GENERALES....6
3.1. Immeuble bâti objet de la mission....6
3.2. Intervenants....6
3.3. Opérateur(s) de repérage....6
3.4. Laboratoire(s)....6

4. DESCRIPTION DE LA MISSION DE REPERAGE....7
4.1. Textes réglementaires....7
4.2. Méthodologie de la mission....7
4.3. Limites de la mission....7

5. CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE....9
5.1. Documents remis par le donneur d'ordre ou disponibles lors de la visite....9
5.2. Conditions de visite....9

6. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE....10

7. ANNEXES....12
7.1. Parties d'immeuble bâti visitées....12
7.2. Croquis de repérage....13
7.3. Photos....17
7.4. Programme des travaux....19
7.5. Attestation d'assurance....20
7.6. Certificat de compétence....22
7.7. Rapports d'essais de laboratoire....23

Copyright BUREAU VERITAS

1. PROGRAMMES ET PÉRIMÈTRE DE LA MISSION

1.1. Programme de travaux défini par le donneur d'ordre

Selon le(s) document(s) remis par le donneur d'ordre, le programme des travaux prévus est le suivant :

Description succincte du programme des travaux
Programme de travaux transmis : Plan projet : -Condamnation d'un accès -Création d'une ouverture et mise en place d'une porte phonique (sur mur intérieur) -Mise en place d'une plate forme technique -Création d'une ouverture avec mise en place d'une porte double battant en acier (sur mur extérieur) -Création d'un quai de chargement

1.2. Programme de repérage défini par l'opérateur de repérage

Il est établi préalablement au repérage et définit les ouvrages et parties d'ouvrages du tableau A.1 de la norme NF X 46-020 concernés par les travaux prévus, susceptibles d'être présents dans l'immeuble bâti.

Le présent repérage concerne uniquement les produits ou matériaux identifiés comme concernés directement ou indirectement par les travaux au vu des informations fournies par le donneur d'ordre.
Dans le cas où des produits et matériaux susceptibles de contenir de l'amiante, n'ont pas fait l'objet de recherche d'amiante car non identifiés comme concernés par les travaux prévus au vu des informations fournies préalablement au repérage, il conviendra que le donneur d'ordre fasse effectuer des investigations supplémentaires ultérieures.

Ouvrages et parties d'ouvrages du tableau A.1 A de la norme NF X 46-020 concernés par les travaux prévus

Ouvrages de la construction	Parties d'ouvrage
Façades légères, murs rideaux, bardages, panneaux sandwich	Plaques, panneaux, bacs en fibres-ciment, éléments de remplissage, Ardoises composites hors fibro ciment, Ardoises en fibro ciment, Joints d'assemblage ou d'étanchéité, mastics, tresses, Revêtements intérieurs anti condensation (hors peintures), Peintures des bardages métalliques
Façades lourdes y compris poteaux	Enduits exérieurs (projetés, lissés ou talochés), crépis extérieurs, Revêtements plastiques épais (RPE), Peintures sur béton, Enduits pelliculaires de lissage/débullage, Colles et joints (faïence, pâte de verre, carrelage), ragréages, primaires d'accrochage, imperméabilisants, Eléments en maçonnerie silico-calcaire (1880-1940) briques blanches silico-calcaire, Garnissage des joints de dilation, Joints de dilatation, Couvre-joints, Appuis de fenêtres en fibres-ciment
Menuiseries extérieures	Joint de mastic de vitrage (notamment chassis aluminium), Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure, Garnitures de friction sur fenêtres basculantes, Plaques de fibres-ciment (allèges, coffres, etc.), Peintures décoratives
Murs et cloisons maçonnés	Flocages, Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés, Enduits de ragréage, débullage, lissage, Joints de dilatation, d'assemblage, joints coupe-feu, Fourreaux (carton, fibres-ciment)
Revêtements de sol	Dalles de sol, Nez de marche, Dalles moquettes avec entrecouche noire, Sous-couches (carton, feutre, .) des revêtements souples, Colles bitumineuses, Colles non bitumineuses, Moquette, Sols coulés à base ciment (terrazolith, etc.), Peintures de sol, Colles et joints de carrelage, ragréages, primaires d'accrochage, Revêtements de sols sportifs, Joints de dilatation et d'assemblage, Joints de contonnement sur faux planchers, Enduit de cuvelage, Rebouchages autour de conduits (principalement IGH et ERP), fourreaux en carton ou fibres-ciment
Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Sous couches des tissus muraux, moquettes murales ou les vinyles, Panneaux décoratifs en fibre-ciment (lambris), revêtements durs en fibres-ciment, Colles et joints de carrelage ou de faïence, ragréage, primaire d'accrochage, Peintures décoratives (pailletées, goutelettes,.), Revêtements bitumineux, Peintures intumescentes

1.3. Périmètre de repérage défini par l'opérateur de repérage

Au vu du descriptif des travaux prévus, les parties de bâtiment objets de la mission sont les suivantes :

- parties du bâtiment :

 Bâtiment d'exploitation :

RDC
R+1

Annexes, dépendances et sous-sol exclues du diagnostic.

Copyright BUREAU VERITAS

2. CONCLUSIONS

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

2.1. Matériaux et produits contenant de l'amiante

Matériaux et produits listés en annexe A de la norme NF X 46-020 concernés par les travaux prévus			
Localisation	**Ouvrage**	**Matériau ou produit**	**Description**
Bâtiment d'exploitation / Rez-de-chaussée / Pièce n°1	Conduit	Conduit	/
Bâtiment d'exploitation / Rez-de-chaussée / Pièce n°2	Conduit	Conduit	/
Bâtiment d'exploitation / Extérieurs / Façades	Conduit	Conduit	/

2.2. Obligation d'information

Dans tous les cas, et sans préjudice des autres dispositions réglementaires applicables, il est nécessaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

Copyright BUREAU VERITAS

3. INFORMATIONS GENERALES

3.1. Immeuble bâti objet de la mission

Adresse: BÂTIMENT D'EXPLOITATION
rivière Seine, non loin de Nogent sur Se
10400 LA MOTTE TILLY

Bâtiment	Fonction principale	Classement	Date du permis de construire ou année de construction	Année de réhabilitation ou description des modifications :
BÂTIMENT D'EXPLOITATION	maison individuelle	Habitation non IGH	non communiqué	Non communiquées.

Le repérage porte exclusivement sur les parties de bâtiments et les locaux dont la liste est détaillée en annexe Parties d'immeubles bâti visitées

3.2. Intervenants

Partie prenante	Société	Adresse	Coordonnées
Commanditaire du repérage	UNION GROUPEMENTS D ACHATS PUBLICS Mme Enora CHABRAN-POËTE	/	0144061839 0610691017 enora.chabran-poete@vnf.fr
Propriétaire	VOIES NAVIGUABLES DE FRANCE	18 QUAI D'AUSTERLITZ 75013 PARIS	/
Accompagnateur	VOIES NAVIGUABLES DE FRANCE Mr.CHABRAN-POETE	18 QUAI D'AUSTERLITZ 75013 PARIS	0610691017

3.3. Opérateur(s) de repérage

Société	Nom	Organisme de certification	N° de certification*	Date d'obtention de la certification	Date de validité de la certification
BUREAU VERITAS EXPLOITATION 790184675	Aymeric MONTOUX	Bureau Veritas Certification France	2859362	21/07/2014	20/07/2019

3.4. Laboratoire(s)

Société	N° d'accréditation Cofrac	Adresse	Coordonnées
Eurofins Analyses pour le Bâtiment Nord	1-1593	557, route de NoyellesP.A. du PommierCS 20013 62110HENIN-BEAUMONTFrance	+33 3 21 08 80 20

Copyright BUREAU VERITAS

4. DESCRIPTION DE LA MISSION DE REPERAGE

Ce rapport est établi dans le cadre du repérage des matériaux et produits impactés par les travaux listés en annexe A de la norme NF X 46-020, en vue de la réalisation de l'évaluation initiale du risque amiante.

4.1. Textes réglementaires

Code du travail : article R4412-97

Norme NF X 46-020 du 5 aout 2017 : Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis

4.2. Méthodologie de la mission

L'opérateur de repérage examine de façon exhaustive toutes les parties de bâtiment concernées et affectées par le programme des travaux.
Il identifie les ouvrages de la construction, puis inspecte les matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante en se référant à l'annexe A de la norme NF X 46-020 qui constitue la base du repérage.

Le repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante comprend au minimum une inspection visuelle des ouvrages de la construction afin de rechercher et d'identifier les différents matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante.
Cette inspection peut être suivie :

d'investigations approfondies qui peuvent être destructives,
de sondages,
de prélèvements pour déterminer par analyse, la présence effective d'amiante dans les matériaux et produits préalablement identifiés comme étant susceptibles de contenir de l'amiante.

Lorsque, dans des cas très exceptionnels, qui doivent être justifiés, certaines parties d'ouvrages ne sont pas accessibles avant que les travaux ne commencent, l'opérateur de repérage émet les réserves correspondantes et préconise les investigations complémentaires qui devront être réalisées entre les différentes étapes des travaux.

Les matériaux et produits sont identifiés, localisés, et leurs caractéristiques sont renseignées.
En fonction des informations dont il dispose (documents, marquage sur les matériaux), de sa connaissance des matériaux et produits, l'opérateur de repérage peut conclure à la présence d'amiante.
En cas de doute sur la présence d'amiante (absence d'informations documentaires, produits non identifiés), il effectue un (ou des) prélèvement(s) pour analyses sur les matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante pour conclure.
Les prélèvements sont effectués sur toute l'épaisseur du matériau. L'opérateur de repérage veille à la traçabilité des échantillons prélevés. Il transmet au laboratoire d'analyse une fiche d'accompagnement.

Conformément aux dispositions de la norme NF X 46-020, les analyses des échantillons de ces matériaux et produits sont réalisées par un organisme accrédité.

4.3. Limites de la mission

Le présent repérage ne peut être utilisé que dans les limites de la présente mission et uniquement pour le périmètre et le programme des travaux prévus communiqués par le donneur d'ordre.
La présente mission n'est en aucun cas assimilable à un repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant travaux de démolition tel que défini par les articles R.1334-19 et R.1334-22 du Code de la Santé Publique, et n'est pas adaptée ni suffisante à l'évaluation du risque amiante en cas de démolition.

Dans le cadre de notre mission, seuls les ouvrages et parties d'ouvrages clairement identifiés comme concernés par les travaux prévus selon le programme et le périmètre fourni par le donneur d'ordre, font l'objet du présent repérage.
En cas de programme et/ou de périmètre de travaux imprécis, insuffisamment détaillé, non abouti ou ambigu, il revient au donneur d'ordre de vérifier que les produits et matériaux impactés par les travaux prévus ont bien fait l'objet de recherche de présence ou d'absence d'amiante.
En cas de changement, ajout ou modification du périmètre et/ou du programme de travaux, il conviendra au donneur d'ordre de faire réaliser les investigations supplémentaires nécessaires.

La recherche des matériaux pouvant contenir de l'amiante (MPCA) de l'annexe A de la norme NF X 46-020 est réalisée par recherche visuelle et investigation destructrice d'ouvrages et de parties d'ouvrages, avec prélèvements d'échantillons selon une méthode d'échantillonnage respectant en cela les prescriptions de cette norme.

Cette recherche ne peut cependant être exhaustive compte tenu de la multitude de formes que peut prendre l'amiante, le caractère aléatoire et sporadique de son ajout aux matériaux du bâtiment, notamment pour les matériaux non manufacturés mis en œuvre lors de la construction ou des travaux réalisés (enduits, colles de faïence et de carrelage, ragréages…), son inclusion dans les éléments du bâti et/ ou sa dissimulation par d'autres matériaux.

Certains MPCA de l'annexe A de la norme NF X 46-020 peuvent donc ne pas être mis en évidence par la méthode de recherche conventionnelle : détermination de zones présentant des similitudes d'ouvrage, fréquence de sondage à l'intérieur

de celles-ci conformément à la norme NF X 46-020.

Il n'est ainsi pas exclu que certains MPCA de l’annexe A de la norme NF X 46-020 puissent être mis en évidence ultérieurement lors d’autres opérations de travaux, de démolition ou de réhabilitation.

L’ancienneté des matériaux contenant de l'amiante, les diverses agressions qu'ils subissent, peuvent entraîner la dénaturation de ceux-ci et donner lieu à la libération spontanée de fibres d'amiante. Ainsi, des fibres peuvent migrer et polluer un produit ou un matériau non réputé contenir de l'amiante, se trouvant à proximité du matériau amianté. L'intervention ne prend pas en compte dans le présent repérage, cet effet de pollution éventuelle.
Les résultats antérieurs, en matière de repérage d’amiante, communiqués dans le cadre de la présente mission, sont réputés satisfaire aux exigences imposées par les textes réglementaires et normatifs.

Copyright BUREAU VERITAS

5. CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Date(s) du repérage : le 12/04/2018

5.1. Documents remis par le donneur d'ordre ou disponibles lors de la visite

Rapports de repérage amiante :

Aucun rapport de repérage antérieur nous a été communiqué ou était disponible lors de la visite.

Autres documents :

Aucun document nous a été communiqué ou était disponible lors de la visite.

5.2. Conditions de visite

Absence de documents décrivant les ouvrages (plans, croquis)
Absence d'informations sur la date de délivrance du permis de construire
Absence d'informations décrivant les produits, matériaux et protections physiques mises en place
Absence de communication des anciens rapports de repérage

Copyright BUREAU VERITAS

6. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

Abréviations du tableau :

Px = prélèvement pour analyse n°X (tous les prélèvements sont précédés d'un sondage)
Idem Px = produit ou matériau similaire à celui ayant fait l'objet du Px
S = sondage en complément de l'inspection visuelle

Localisation	Ouvrage	Matériau ou produit	Description	N° Prél.	Critère de décision	Sondage / Observation	Présence d'amiante
Bâtiment d'exploitation / Rez-de-chaussée / Pièce n°1	Conduit	Conduit	/	AM1	Résultat d'analyse	/	**OUI**
Bâtiment d'exploitation / Rez-de-chaussée / Pièce n°1	Mur	Enduit	/	AM2	Résultat d'analyse	/	NON
Bâtiment d'exploitation / Rez-de-chaussée / Pièce n°1	Menuiserie extérieure	Mastic	/	AM3	Résultat d'analyse	/	NON
Bâtiment d'exploitation / Rez-de-chaussée / Pièce n°2	Conduit	Conduit	/	idem AM1	Résultat d'analyse	/	**OUI**
Bâtiment d'exploitation / Rez-de-chaussée / Pièce n°2	Mur	Enduit	/	idem AM2	Résultat d'analyse	/	NON
Bâtiment d'exploitation / Rez-de-chaussée / Pièce n°2	Menuiserie extérieure	Mastic	/	idem AM3	Résultat d'analyse	/	NON
Bâtiment d'exploitation / Rez-de-chaussée / Pièce n°2	Mur	Enduit	/	AM4	Résultat d'analyse	/	NON
Bâtiment d'exploitation / Rez-de-chaussée / Pièce n°2	Mur	Enduit	Enduit platre	AM5	Résultat d'analyse	/	NON
Bâtiment d'exploitation / Rez-de-chaussée / Pièce n°3	Mur	Enduit	/	idem AM2	Résultat d'analyse	/	NON
Bâtiment d'exploitation / Rez-de-chaussée / Pièce n°3	Menuiserie extérieure	Mastic	/	idem AM3	Résultat d'analyse	/	NON
Bâtiment d'exploitation / Rez-de-chaussée / Pièce n°3	Mur	Enduit	Enduit platre	idem AM5	Résultat d'analyse	/	NON
Bâtiment d'exploitation / Etage / Pièce n°1	Menuiserie extérieure	Mastic	/	idem AM3	Résultat d'analyse	/	NON
Bâtiment d'exploitation / Etage / Pièce n°1	Mur	Enduit	Enduit platre	idem AM5	Résultat d'analyse	/	NON
Bâtiment d'exploitation / Etage / Pièce n°1	/	Panneau	Panneaux sous-toiture	AM6	Résultat d'analyse	/	NON
Bâtiment d'exploitation / Etage / Pièce n°2	Mur	Enduit	Enduit platre	idem AM5	Résultat d'analyse	/	NON

Copyright BUREAU VERITAS

Localisation	Ouvrage	Matériau ou produit	Description	N° Prél.	Critère de décision	Sondage / Observation	Présence d'amiante
Bâtiment d'exploitation / Etage / Pièce n°2	/	Panneau	Panneaux sous-toiture	idem AM6	Résultat d'analyse	/	NON
Bâtiment d'exploitation / Etage / Pièce n°3	Mur	Enduit	Enduit platre	idem AM5	Résultat d'analyse	/	NON
Bâtiment d'exploitation / Etage / Pièce n°3	/	Panneau	Panneaux sous-toiture	idem AM6	Résultat d'analyse	/	NON
Bâtiment d'exploitation / Rez-de-chaussée / Pièce n°4	Mur	Enduit	/	idem AM2	Résultat d'analyse	/	NON
Bâtiment d'exploitation / Rez-de-chaussée / Pièce n°4	Mur	Enduit	Enduit platre	idem AM5	Résultat d'analyse	/	NON
Bâtiment d'exploitation / Rez-de-chaussée / Pièce n°5	Mur	Enduit	/	idem AM2	Résultat d'analyse	/	NON
Bâtiment d'exploitation / Rez-de-chaussée / Pièce n°5	Mur	Enduit	Enduit platre	idem AM5	Résultat d'analyse	/	NON
Bâtiment d'exploitation / Etage / Pièce n°4	Mur	Enduit	Enduit platre	idem AM5	Résultat d'analyse	/	NON
Bâtiment d'exploitation / Etage / Pièce n°4	/	Panneau	Panneaux sous-toiture	idem AM6	Résultat d'analyse	/	NON
Bâtiment d'exploitation / Extérieurs / Façades	Conduit	Conduit	/	idem AM1	Résultat d'analyse	/	**OUI**
Bâtiment d'exploitation / Extérieurs / Façades	/	Enduit	/	AM7	Résultat d'analyse	/	NON

Copyright BUREAU VERITAS

7. ANNEXES

7.1. Parties d'immeuble bâti visitées

La liste ci-dessous présente les parties d'immeuble inspectées dans le cadre de la mission confiée à BUREAU VERITAS. Il appartient au donneur d'ordre ou à son représentant, seule personne à même d'avoir une parfaite connaissance des lieux, de signifier à BUREAU VERITAS. toute omission, erreur ou incohérence éventuelle dans l'identification des locaux ou zones figurant à un titre ou à un autre dans le présent rapport.

Localisation	*Commentaires*
Bâtiment d'exploitation / Rez-de-chaussée / Pièce n°1	/
Bâtiment d'exploitation / Rez-de-chaussée / Pièce n°2	/
Bâtiment d'exploitation / Rez-de-chaussée / Pièce n°3	/
Bâtiment d'exploitation / Etage / Pièce n°1	/
Bâtiment d'exploitation / Etage / Pièce n°2	/
Bâtiment d'exploitation / Etage / Pièce n°3	/
Bâtiment d'exploitation / Rez-de-chaussée / Pièce n°4	/
Bâtiment d'exploitation / Rez-de-chaussée / Pièce n°5	/
Bâtiment d'exploitation / Etage / Pièce n°4	/
Bâtiment d'exploitation / Extérieurs / Façades	/

7.2. Croquis de repérage

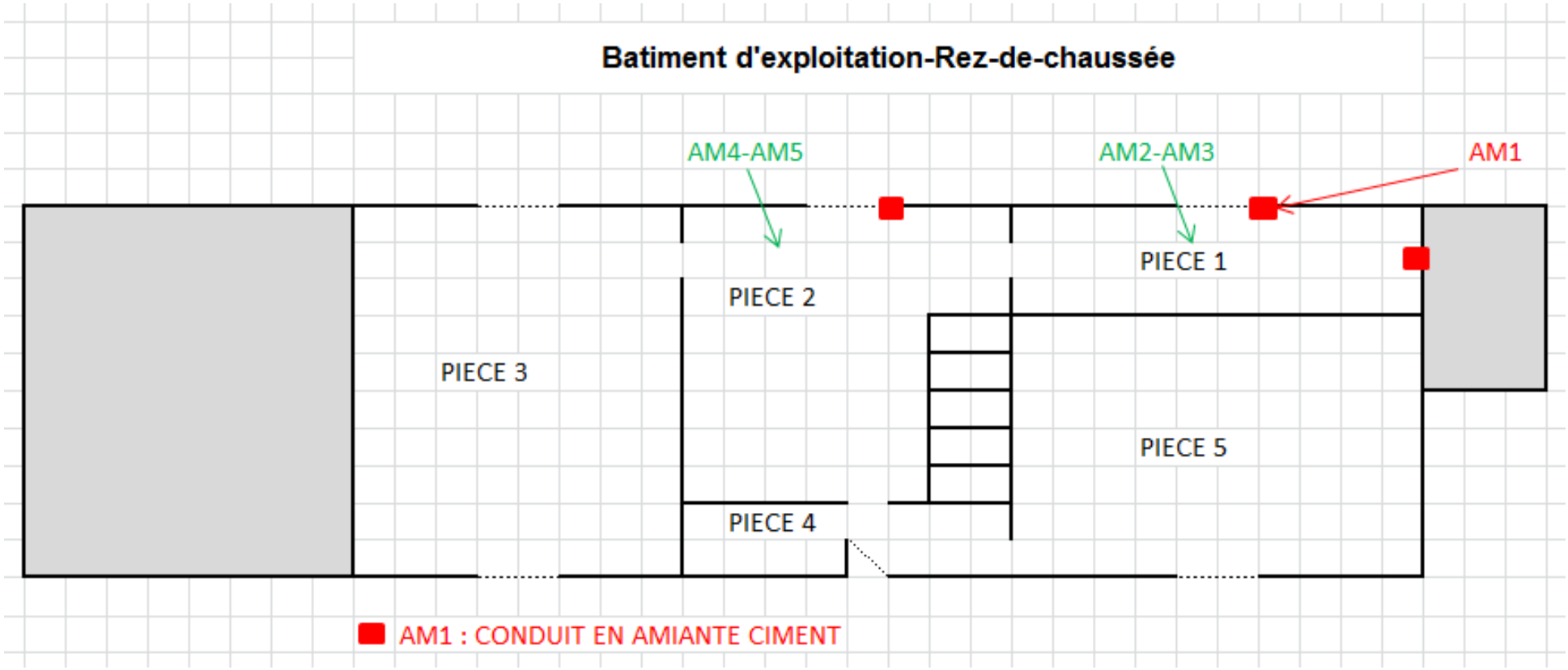


Planche de repérage (*la planche de repérage est indissociable du rapport)*		
Site : BÂTIMENT D'EXPLOITATION	Adresse : rivière Seine, non loin de Nogent sur Se 10400 LA MOTTE TILLY	Localisation : Bâtiment d'exploitation
Réalisé par : Aymeric MONTOUX	N° de planche : 1 / 3	

Copyright BUREAU VERITAS

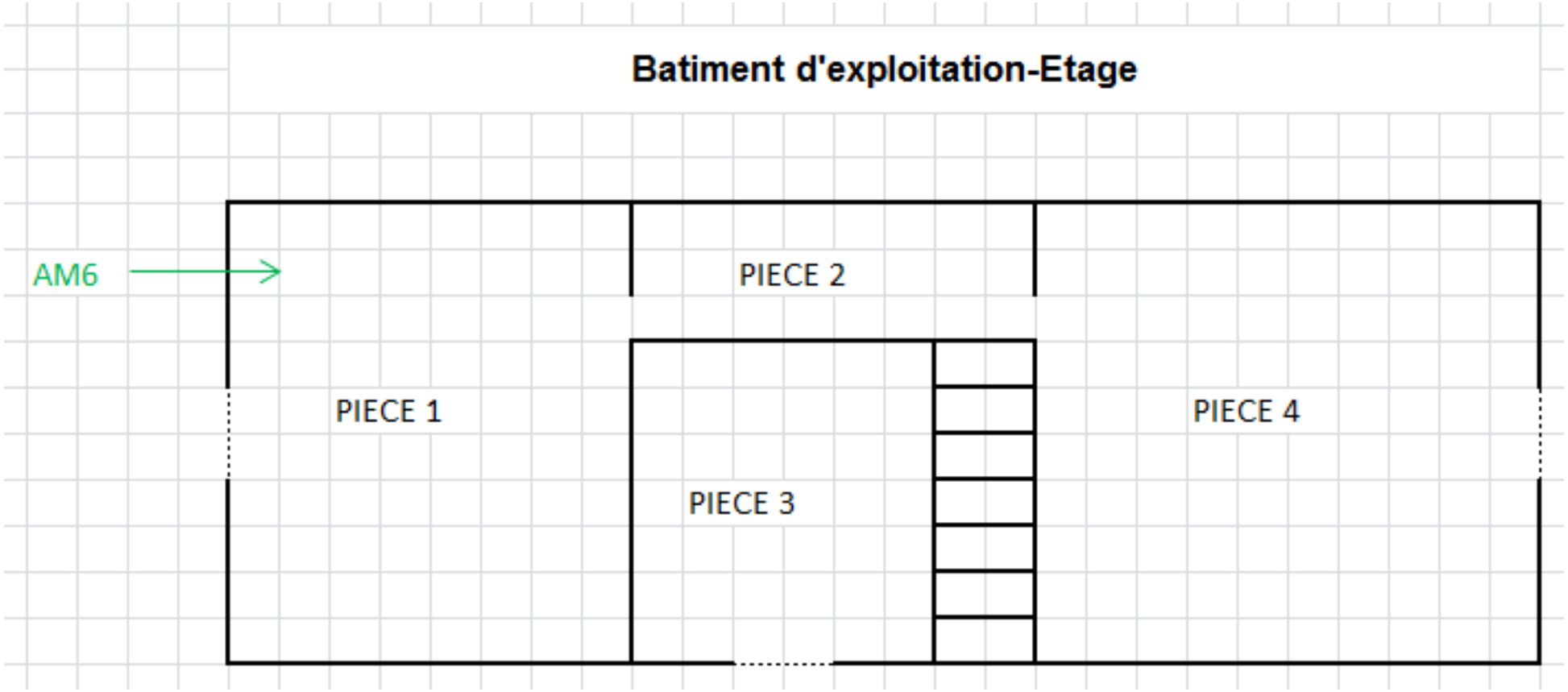


Planche de repérage (*la planche de repérage est indissociable du rapport)*		
Site : BÂTIMENT D'EXPLOITATION	Adresse : rivière Seine, non loin de Nogent sur Se 10400 LA MOTTE TILLY	Localisation : Bâtiment d'exploitation
Réalisé par : Aymeric MONTOUX	N° de planche : 2 / 3	

Copyright BUREAU VERITAS

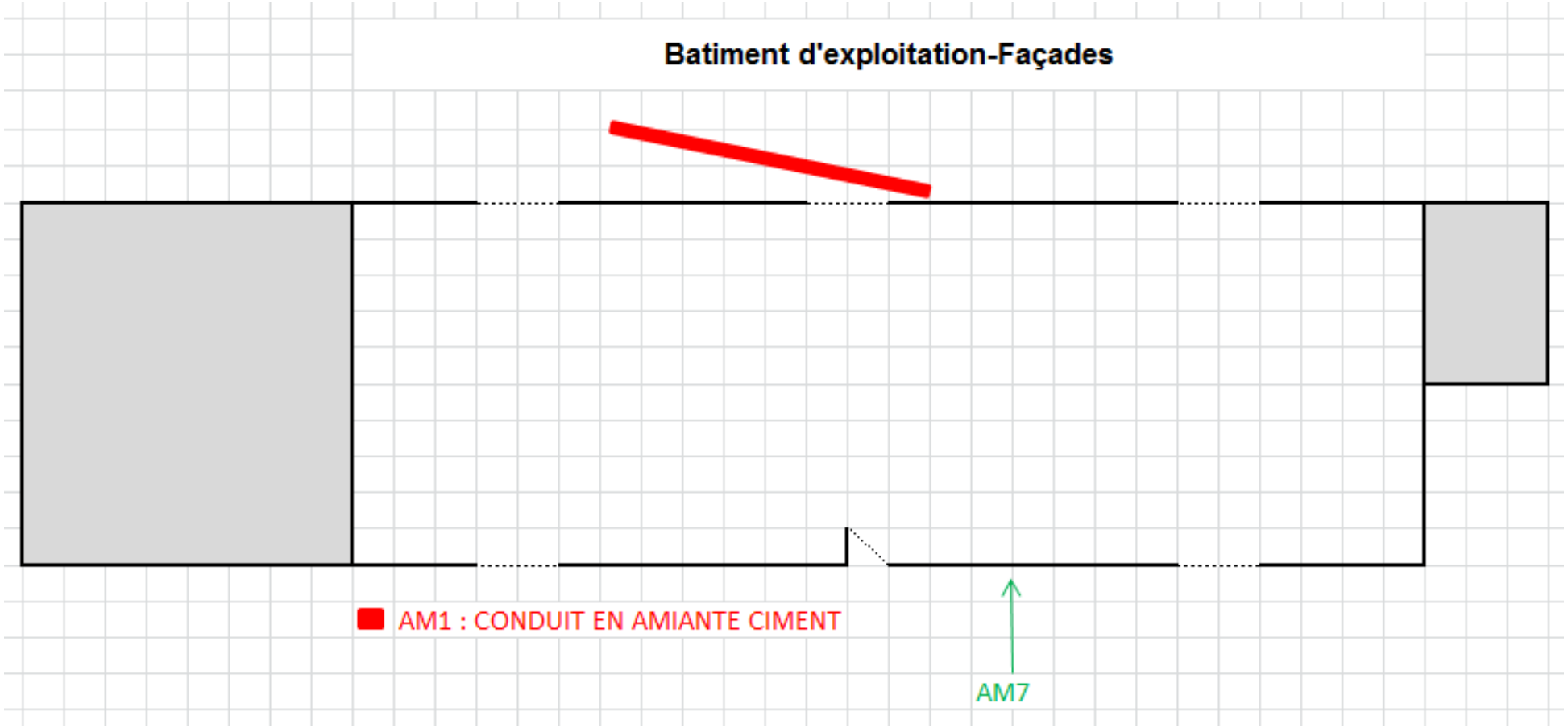


Planche de repérage (*la planche de repérage est indissociable du rapport)*		
Site : BÂTIMENT D'EXPLOITATION	Adresse : rivière Seine, non loin de Nogent sur Se 10400 LA MOTTE TILLY	Localisation : Bâtiment d'exploitation
Réalisé par : Aymeric MONTOUX	N° de planche : 3 / 3	

Copyright BUREAU VERITAS

7.3. Photos



Prélèvement - AM1 : Bâtiment d'exploitation / Rez-de-chaussée / Pièce n°1 - Conduit- (Présence d'amiante)



Prélèvement - AM1 : Bâtiment d'exploitation / Rez-de-chaussée / Pièce n°1 - Conduit- (Présence d'amiante)



Prélèvement - AM2 : Bâtiment d'exploitation / Rez-de-chaussée / Pièce n°1 - Enduit- (Absence d'amiante)



Prélèvement - AM3 : Bâtiment d'exploitation / Rez-de-chaussée / Pièce n°1 - Mastic- (Absence d'amiante)



Prélèvement - AM4 : Bâtiment d'exploitation / Rez-de-chaussée / Pièce n°2 - Enduit- (Absence d'amiante)



Prélèvement - AM5 : Bâtiment d'exploitation / Rez-de-chaussée / Pièce n°2 - Enduit- (Absence d'amiante)

Copyright BUREAU VERITAS



Prélèvement - AM6 : Bâtiment d'exploitation / Etage / Pièce n°1 - Panneau- (Absence d'amiante)



Prélèvement - AM7 : Bâtiment d'exploitation / Extérieurs / Façades - Enduit- (Absence d'amiante)



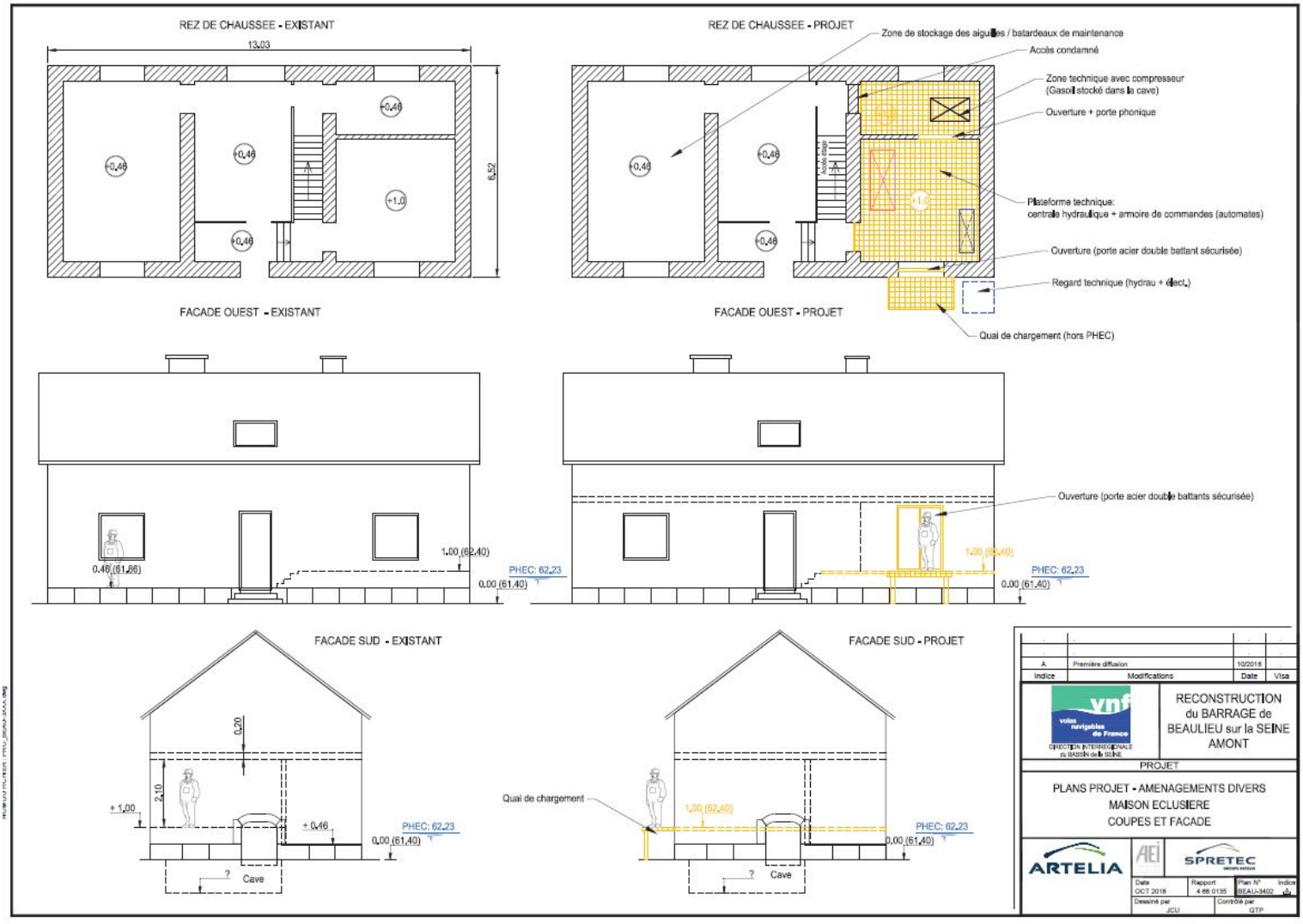
prélevé - AM1 : Bâtiment d'exploitation / Rez-de-chaussée / Pièce n°2 - Conduit- (Présence d'amiante)



prélevé - AM1 : Bâtiment d'exploitation / Extérieurs / Façades - Conduit- (Présence d'amiante)

Copyright BUREAU VERITAS

7.4. Programme des travaux



Copyright BUREAU VERITAS

7.5. Attestation d'assurance

MSIG
Europe

ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous, soussignés **MSIG Insurance Europe AG,** Succursale en France, sis 65 Rue de la Victoire – 75009 PARIS – certifions par la présente que la Société :

BUREAU VERITAS SERVICES France SAS
8 Cours du Triangle
92800 Puteaux

a souscrit auprès de notre Compagnie, pour le compte de sa filiale :

Bureau Veritas Exploitation SAS
8 Cours du Triangle 92800 Puteaux

un contrat d'assurance de **RESPONSABILITE CIVILE** portant le numéro F210.16.0414.

Ce contrat a pour objet de garantir les conséquences pécuniaires de la **RESPONSABILITE CIVILE** pouvant incomber à l'Assuré en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers dans le cadre de ses activités de diagnostic immobilier et notamment :

1) Diagnostic amiante

- Diagnostic réglementaire avant travaux ou démolition,
- Assistance technique pour travaux de traitement de l'amiante,
- Repérage amiante (intégration au DTA ou DT parties privatives),
- Repérage amiante avant/après travaux ou démolition,
- Réalisation ou mise à jour du dossier amiante,
- Examen visuel après travaux de désamiantage,
- Mesures de la concentration des fibres d'amiante dans l'air des immeubles bâtis,
- Prélèvement et analyse d'eau afin de rechercher la présence d'amiante en suspension,
- Analyse d'échantillons prélevés par l'Assuré,
- Mesures d'exposition à l'amiante des travailleurs à leurs postes de travail,
- Vérification périodique de l'état de conservation des matériaux contenant de l'amiante dans les bâtiments,
- Diagnostic amiante réglementaire de transaction,
- Diagnostic amiante sur équipements industriels,
- Diagnostic portant sur la gestion des déchets issus de la démolition de catégories de bâtiments (décret 2011-610 du 31 mars 2011) y compris le réemploi des matériaux : concernant cette dernière mission il est précisé que les garanties s'appliquent y compris lorsque la mission porte sur des démolitions ne comportant pas de déchets amiantés.

2) Autres diagnostics

- Diagnostic radon bâtiments,
- Diagnostic monoxyde de carbone,
- Diagnostic accessibilité des handicapés ERP Existants,
- Diagnostic accessibilité des handicapés des voieries,
- Diagnostic de l'état de l'installation intérieure d'électricité / de gaz,
- Diagnostic de l'état des risques naturels et technologiques (ERNT),
- Diagnostic de Performances Energétiques –DPE- :
 - Location
 - Cession immobilière
 - ERP
 - Neuf
- Mise à jour du DPE,
- Diagnostic des installations d'assainissement non collectif (ANC),
- Etat parasitaires termites + xylophages.

MSIG Insurance Europe AG
Succursale en France
65 Rue de la Victoire
75009 Paris
Tel: +33(0)1 40 67 42 42
Fax: +33(0)1 40 67 12 34

RCS Paris 753143882, APE 6512 Z
Siège social: An den Dominikanern 11-27
50668 Cologne
Allemagne

- Constat Etats parasitaires termites + xylophages hors DDT,
- Diagnostic Plomb avant / après travaux,
- Constat des risques d'exposition au Plomb (CREP) :
 - En cas de location / vente
 - Dans les parties communes
- Risque d'intoxication au plomb dans les peintures,
- Etat des lieux,
- Métrages Loi Carrez/ Loi Boutin,
- Millièmes de copropriété,
- Prêts conventionnés (normes d'habitabilité),
- Sécurité piscine,
- Diagnostic technique Loi SRU,
- Diagnostic de la qualité de l'air intérieur dans les locaux d'habilitation ou recevant du public.

3) **Analyses et/ou prélèvements d'échantillons.**

4) **Conseil en performance énergétique.**

5) **Toutes missions connexes d'assistance technique et/ou de conseil.**

La présente attestation valable du 01/01/2019 au 31/12/2019 à minuit, est délivrée, sous réserve du paiement de la prime d'assurance, pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager la Compagnie au-delà des clauses, termes et conditions du contrat auxquels elle se réfère.

Paris, le 28/12/18

MSIG Insurance Europe AG
65, rue de la Victoire - 75009 Paris
Tél : 01 40 67 42 42 Fax : 01 40 67 12 34
RCS Paris 753143882 APE 6512Z

MSIG Insurance Europe AG
Succursale en France
65 Rue de la Victoire
75009 Paris
Tel: +33(0)1 40 67 42 42
Fax: +33(0)1 40 67 12 34

RCS Paris 753143882, APE 6512 Z
Siège social: An den Dominikanern 11-27
50668 Cologne
Allemagne

7.6. Certificat de compétence

BUREAU VERITAS
Certification

Certificat

Attribué à

Monsieur Aymeric MONTOUX

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271.1 du Code la Construction et de l'Habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité.

DOMAINES TECHNIQUES

	Références des arrêtés	Date de Certification originale	Validité du certificat*
Amiante sans mention	Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification	21/07/2014	20/07/2019
Amiante avec mention	Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification	10/03/2017	20/07/2019
DPE sans mention	Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification	24/07/2014	23/07/2019
Plomb sans mention	Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification	25/04/2016	24/04/2021

Date : 10/03/2017 Numéro de certificat : 2859362

Jacques MAILLON - Directeur Général

cofrac
CERTIFICATION DE PERSONNES
ACCREDITATION N°4-0057
Liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr

* Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs des surveillances réalisées, ce certificat est valable jusqu'au : voir ci-dessus

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du référentiel peuvent être obtenues en consultant l'organisme.
Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez aller sur www.bureauveritas.fr/certification-pay

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
60, avenue du Général de Gaulle – Immeuble Le Guillaumet - 92046 Paris La Défense



7.7. Rapports d’essais de laboratoire

Copyright BUREAU VERITAS

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Nord SAS

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
Monsieur Aymeric MONTOUX
Parc d'Affaires Reims - Champigny
CS20001 - Batiment E
Allée Jean Marie Amelin
51370 CHAMPIGNY

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-18-HB-027149-01 | Version du : 17/04/2018 15:02 | Page 1/1
Dossier N° : 18N012374 | Date de réception : 13/04/2018 | Date d'analyse : 14/04/2018
Référence Dossier :
1510797862/7136701/S3/6/1_7136701/2/2

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
001	BV3AZ1008 Réf. plan : AM1 Bâtiment d'exploitation/ Rez-de-chaussée/ Pièce n°1/Conduit - Conduit	Matériau dur (fibreux) (gris) (beige)	**MOLP** *	2	-	Fibres d'amiante de type chrysotile

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Optique à Lumière Polarisée (**MOLP**) réalisée selon la norme **HSG 248 - Appendice 2**

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0.1% en masse.



Priscillia Delestrez
Chef de Service

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Nord SAS
557, route de Noyelles ,PA du Pommier
F-62110 HENIN BEAUMONT, FRANCE
Tél: +33 3 21 08 80 20 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 123 728 € RCS Douai SIRET 529 294 035 00033 TVA FR71 529 294 035 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1- 1593
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Nord SAS

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
Monsieur Aymeric MONTOUX
Parc d'Affaires Reims - Champigny
CS20001 - Batiment E
Allée Jean Marie Amelin
51370 CHAMPIGNY

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-18-HB-027150-01 | Version du : 17/04/2018 15:02 | Page 1/1
Dossier N° : 18N012374 | Date de réception : 13/04/2018 | Date d'analyse : 14/04/2018
Référence Dossier :
1510797862/7136701/S3/6/1_7136701/2/2

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
002	BV3AZ1009 Réf. plan : AM2 Bâtiment d'exploitation/ Rez-de-chaussée/ Pièce n°1/Mur - Enduit	Matériau dur de type mortier, béton, chape (gris) (clair)	**MET** *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (**MET**) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0.1% en masse.



Priscillia Delestrez
Chef de Service

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Nord SAS

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
Monsieur Aymeric MONTOUX
Parc d'Affaires Reims - Champigny
CS20001 - Batiment E
Allée Jean Marie Amelin
51370 CHAMPIGNY

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-18-HB-027151-01 | Version du : 17/04/2018 15:02 | Page 1/1
Dossier N° : 18N012374 | Date de réception : 13/04/2018 | Date d'analyse : 14/04/2018
Référence Dossier :
1510797862/7136701/S3/6/1_7136701/2/2

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
003	BV3AZ1010 Réf. plan : AM3 Bâtiment d'exploitation/ Rez-de-chaussée/ Pièce n°1/Menuiserie extérieure - Mastic	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur de type mastic (beige) ; matériau semi-dur fibreux de type bois, copeaux (marron) (foncé)	**MET** *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (**MET**) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0.1% en masse.



Priscillia Delestrez
Chef de Service

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Nord SAS
557, route de Noyelles ,PA du Pommier
F-62110 HENIN BEAUMONT, FRANCE
Tél: +33 3 21 08 80 20 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 123 728 € RCS Douai SIRET 529 294 035 00033 TVA FR71 529 294 035 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1- 1593
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Nord SAS

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
Monsieur Aymeric MONTOUX
Parc d'Affaires Reims - Champigny
CS20001 - Batiment E
Allée Jean Marie Amelin
51370 CHAMPIGNY

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-18-HB-027152-01 | Version du : 17/04/2018 15:02 | Page 1/1
Dossier N° : 18N012374 | Date de réception : 13/04/2018 | Date d'analyse : 14/04/2018
Référence Dossier :
1510797862/7136701/S3/6/1_7136701/2/2

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
004	BV3AZ1011 Réf. plan : AM4 Bâtiment d'exploitation/ Rez-de-chaussée/ Pièce n°2/Mur - Enduit	Matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	**MET** *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (**MET**) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0.1% en masse.



Priscillia Delestrez
Chef de Service

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Nord SAS
557, route de Noyelles ,PA du Pommier
F-62110 HENIN BEAUMONT, FRANCE
Tél: +33 3 21 08 80 20 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 123 728 € RCS Douai SIRET 529 294 035 00033 TVA FR71 529 294 035 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1- 1593
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Nord SAS

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
Monsieur Aymeric MONTOUX
Parc d'Affaires Reims - Champigny
CS20001 - Batiment E
Allée Jean Marie Amelin
51370 CHAMPIGNY

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-18-HB-027153-01 | Version du : 17/04/2018 15:02 | Page 1/1
Dossier N° : 18N012374 | Date de réception : 13/04/2018 | Date d'analyse : 14/04/2018
Référence Dossier :
1510797862/7136701/S3/6/1_7136701/2/2

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
005	BV3AZ1012 Réf. plan : AM5 Bâtiment d'exploitation/ Rez-de-chaussée/ Pièce n°2/Mur - Enduit - (Enduit platre)	Matériau de type peinture (gris) (clair) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	**MET** *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (**MET**) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0.1% en masse.



Priscillia Delestrez
Chef de Service

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Nord SAS

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
Monsieur Aymeric MONTOUX
Parc d'Affaires Reims - Champigny
CS20001 - Batiment E
Allée Jean Marie Amelin
51370 CHAMPIGNY

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-18-HB-027154-01 | Version du : 17/04/2018 15:02 |
Dossier N° : 18N012374 | Date de réception : 13/04/2018 | Date d'analyse : 14/04/2018
Référence Dossier :
1510797862/7136701/S3/6/1_7136701/2/2

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
006	BV3AZ1013 Réf. plan : AM6 Bâtiment d'exploitation/ Etage/ Pièce n°1 - Panneau - (Panneaux sous-toiture)	Matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau souple fibreux de type papier, carton (marron)	**MET** *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau souple fibreux de type papier, carton (marron)	**MOLP** *	2	-	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	**MET** *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau souple fibreux de type papier, carton (marron) + (bitumineux) (noir)	**MET** *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau fibreux de type isolant (jaune) (gris) ; matériau (pulvérulent) (gris) + (blanc) ; matériau semi-dur fibreux de type bois, copeaux (beige) en traces	**MET** *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthodes d'analyses employées pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Optique à Lumière Polarisée (**MOLP**) réalisée selon la norme **HSG 248 - Appendice 2**

Microscopie Electronique à Transmission (**MET**) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-18-HB-027154-01 | Version du : 17/04/2018 15:02 | Page 2/2
Dossier N° : 18N012374 | Date de réception : 13/04/2018 | Date d'analyse : 14/04/2018
Référence Dossier :
1510797862/7136701/S3/6/1_7136701/2/2

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0.1% en masse.



Priscillia Delestrez
Chef de Service

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Nord SAS
557, route de Noyelles ,PA du Pommier
F-62110 HENIN BEAUMONT, FRANCE
Tél: +33 3 21 08 80 20 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 123 728 € RCS Douai SIRET 529 294 035 00033 TVA FR71 529 294 035 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1- 1593
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Nord SAS

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
Monsieur Aymeric MONTOUX
Parc d'Affaires Reims - Champigny
CS20001 - Batiment E
Allée Jean Marie Amelin
51370 CHAMPIGNY

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-18-HB-027155-01 | Version du : 17/04/2018 15:02 | Page 1/1
Dossier N° : 18N012374 | Date de réception : 13/04/2018 | Date d'analyse : 14/04/2018
Référence Dossier :
1510797862/7136701/S3/6/1_7136701/2/2

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
007	BV3AZ1014 Réf. plan : AM7 Bâtiment d'exploitation/ Extérieurs/ Façades - Enduit	Matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	**MET** *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (**MET**) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0.1% en masse.



Priscillia Delestrez
Chef de Service

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Nord SAS
557, route de Noyelles ,PA du Pommier
F-62110 HENIN BEAUMONT, FRANCE
Tél: +33 3 21 08 80 20 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 123 728 € RCS Douai SIRET 529 294 035 00033 TVA FR71 529 294 035 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1- 1593
Portée disponible sur
www.cofrac.fr